

Solidarité avec les salarié-e-s de la poste égyptienne !

Appel de la Fédération égyptienne des syndicats indépendants (EFITU)

Les employé-e-s de la poste égyptienne tentent depuis leur rassemblement du 23 janvier dernier de se faire entendre des responsables de leur entreprise. Mais face à leurs revendications, ces derniers n'ont manifesté aucun signe de vie.

Le 23 janvier 2014, les travailleurs de la poste égyptienne ont décidé d'organiser simultanément un rassemblement devant la Poste centrale au Caire et des rassemblements identiques dans les autres gouvernorats (régions) d'Égypte. Devant l'absence de réaction des responsables, ces rassemblements se sont transformés en sit-in. Ceux-ci ont duré jusqu'au 5 mars, date à laquelle le ministre des télécommunications les a invité à se réunir avec lui.

Leurs revendications :

Une prime de performance de 50% du salaire de base (largement inférieur au salaire minimum)

Une augmentation salariale annuelle de 7%

La participation aux bénéfices de l'entreprise

Des prêts aux salarié-e-s de l'entreprise à des taux préférentiels

La non retenue des jours de sit-in de la paie

L'abandon des sanctions administratives et des mesures policières et pénales à l'encontre des protestataires et

l'engagement à ne pas prendre contre eux des mesures de représailles.

Concernant ces revendications, le ministre a promis le paiement de la prime de 50% en mars et la satisfaction des autres mesures pour juillet 2014. Au cours d'une annonce filmée, il a déclaré : "si ces revendications ne sont pas satisfaites, je ne pourrai pas donner tort aux employés de l'entreprise s'ils s'arrêtent tous de travailler !" Mais très vite, les salarié-e-s ont découvert qu'il s'agissait de promesses en l'air et que ni le ministre ni le Président de la Poste n'avaient signé, sachant que la loi n°19 de l'année 1982 (chapitre 13), donnant à la Poste égyptienne le statut d'Entreprise, stipule que c'est le Président de la Poste qui a la responsabilité des primes et indemnités. Il n'a donc besoin pour valider ses décisions en la matière d'aucune signature extérieure à l'entreprise, la signature même du ministre des télécommunication n'étant qu'une signature d'accompagnement. Les revendications des salarié-e-s étaient donc recevables par l'entreprise selon les lois et ses propres statuts.

Face à la découverte de la supercherie, le ministre et le président de l'entreprise, ont, au lieu de corriger leur position, recouru, comme d'habitude, à la répression. La police s'est mise à la poursuite de 11 salarié-e-s de la Poste d'Alexandrie. Elle a investi le domicile de 5 d'entre eux : Ismaïl Gaber, Haïtham Osman, Aïman Hanafi, Hany Saïd et Hicham Abdel-Hamid. Ces salariés sont détenus depuis le mardi 25 mars dans le Quartier général de la Police d'Alexandrie en attendant d'être interrogés par le procureur.

Ils sont accusés de :

Incitation à la grève

Blocage de la route

Attroupement

Avoir empêché le travail

Avoir paralysé un Service vital

Avoir contrarié les intérêts du public

Nous, signataires de cette pétition, constatons que l'attitude générale de l'Etat

égyptien vis-à-vis des protestations sociales est la répression et l'intimidation et non l'écoute ou de la satisfaction même partielle des revendications. Aussi interrogeons nous l'ensemble des institutions de l'Etat égyptien : "Comment se fait il qu'il y ait assez de liquidités pour payer les indemnités et primes de vos conseillers et dirigeants et jamais assez pour satisfaire les revendications légitimes des employé-e-s ? Les hauts responsables de l'Etat égyptien, que ce soit dans l'Administration ou les Entreprises publiques, pensent-ils vraiment que l'intimidation et l'arrestation des travailleurs et l'adoption de lois répressives sur mesure ou le lancement d'accusations mensongères contre eux vont résoudre les problèmes ? Pensent ils que ces mesures vont dissuader les travailleurs de continuer à revendiquer leurs droits ou de se plaindre de leur maigre salaire sans cesse dévoré par les prix que l'Etat est incapable de contrôler ?

Nous, signataires de cette pétition, déclarons notre solidarité avec les employé-s de la Poste égyptienne et avertissons l'Etat égyptien que la réponse sécuritaire aux revendications sociales ne peut qu'envenimer la situation.

Les travailleurs ne sont pas les ennemis de la production ni des coupeurs de route ou des bandits de grand chemin. Les travailleurs ont des droits ! Non à l'arrestation des syndicalistes pour faits syndicaux !

Non aux lois criminalisant les grèves et les sit-in !

Le 26 mars 2014